

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 28 JANVIER 2026**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. GATARD, MME MONMARCHÉ-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME GONTHIER, MME LAUNAY et MME BEVERINA.

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. CHANDENIER à M. GATARD
M. BOUTET à MME BEVERINA
MME BRU à MME LABRANDE

Absentes et excusées :

MME GATIEN
MME ARAB

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du P.V. du 10.12.2025 (cf. document joint)
2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (cf. document joint)
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente 2025
5. Points d'Information
6. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

1. Adoption du PV 10.12.25

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10.12.25 est **adopté à l'unanimité**.

2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (cf. document joint)

Monsieur MARTINAGE, directeur du CCAS, présente le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Mme MONMARCHE-VOISINE informe de la situation financière du Conseil départemental.

Le Département doit envisager un effort financier sur 5 ans, avec des économies à réaliser entre 6 et 7 millions d'euros par an.

Le Conseil départemental présentera en février son Rapport d'Orientations budgétaires pour l'année 2026.

Mme MONMARCHE-VOISINE pourrait proposer une subvention en faveur du CCAS, en fonction du Fonds d'Animation Locale qui lui sera accordé pour l'année 2026.

Monsieur le Président souligne la difficulté pour le Département de ne pas disposer d'autonomie financière, en plus des droits de mutation actuels.

Mme MONMARCHE-VOISINE ajoute le phénomène de vieillissement plus marqué en Indre et Loire que dans d'autres départements ainsi que le coût de l'action sociale toujours en hausse (notamment le RSA) qui affectent les finances du Département. Le Département d'Indre et Loire a atteint aujourd'hui sa capacité maximale d'emprunt.

Mme CHAMPIGNY souligne la hausse des logements sociaux sur la commune, qui implique de penser des actions et des services plus importants en direction des publics concernés.

Monsieur le Président précise que le budget 2026 est en hausse, il prend en compte les évolutions de la population. A ce titre, le CCAS propose depuis 2023 un service parentalité, avec une référente qui va à la rencontre des parents pour les aider et les accompagner dans leur vie quotidienne. Un espace de parents les accueille, les informe et les oriente vers les structures adaptées.

La commune, via son CCAS, conserve une responsabilité en matière sociale. Le CCAS doit « aller vers » ses publics (parents, personnes âgées, personnes démunies...) afin de lutter contre l'isolement (vieillesse), prévenir les difficultés familiales, les précarités sociales, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

Mme MONMARCHE-VOISINE informe de l'ouverture prochaine de la Maison des Jeunes, un pôle d'accueil des adolescents de la commune. Des passerelles pourront être organisées avec le CCAS mais aussi avec tous les publics afin de créer des liens intergénérationnels.

Monsieur le Président ajoute que le CCAS devra jouer le rôle de « radar », en recensant les problématiques, les besoins et en mettant en place de nouvelles actions.


M. BESNIER souligne que cela nécessitera d'élargir les missions du CCAS, en recrutant davantage de personnes.

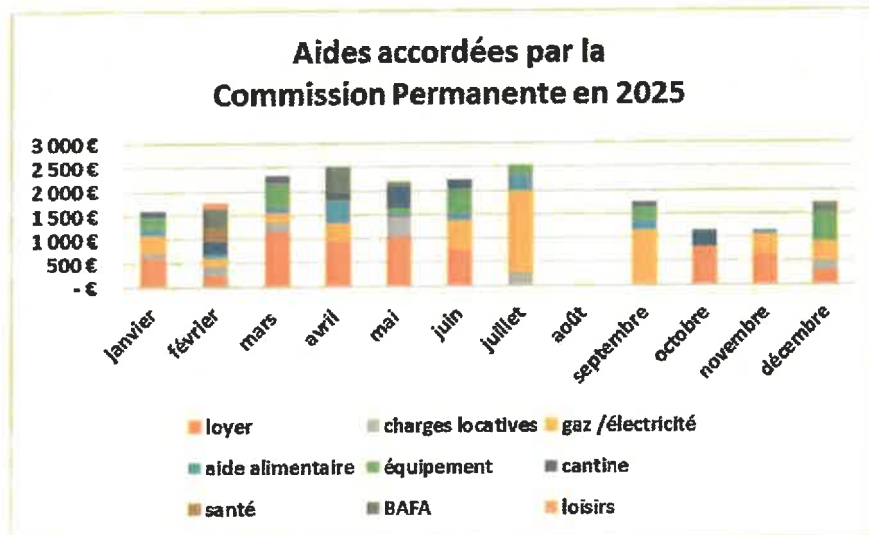
A l'issue de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, les membres du Conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de l'exposé des éléments présentés qui seront discutés et amendés lors du prochain Conseil d'administration relatif au vote du budget 2026.

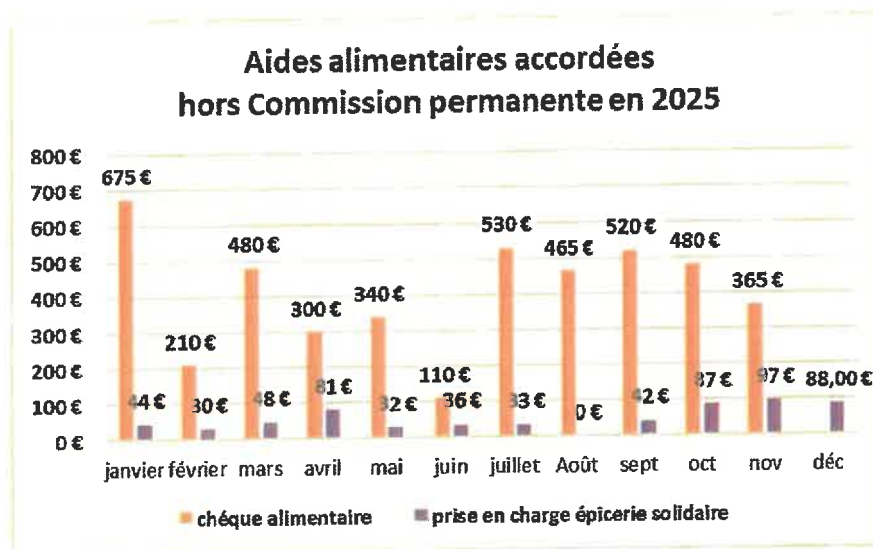
3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de service ménagers en faveur d'une personne âgée domiciliée à Chambray-lès-Tours le 25/11/2025 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'EAM Maison Perce Neige à Truyes en faveur d'une personne sous tutelle le 01/12/2025 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD « L'Air du Temps » à la Ferté Macé (61) en faveur d'une personne âgée le 08/12/2025 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD de Beaune à Ballan-Miré en faveur d'une personne âgée le 08/01/2026.

4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente 2025

 LE COMMUNE DE COURCOURONNES Mairie de Ville B.P. 246 75780 - COURCOURONNES (77100) 03 20 30 40 00		AIDES FINANCIÈRES FACULTATIVES DÉLIVRÉES EN 2025												TOTAL	BUDGET RESTANT
Budget 2025	Commission Permanente 2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	BUDGET RESTANT
	Nombre d'aides accordées	11	9	12	14	11	14	12		10	4	6	8	111	
5 000,00	Cheques municipaux	110,00	100,00	120,00	470,00	80,00	140,00	340,00		180,00	0,00	200,00	0,00	1 740,00	4 000,00
1 000,00	Cheques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (Médicaments, BAF, édu...)	1 084,85	600,00	1 550,00	1 125,00	1 439,28	1 567,58	1 999,50		1 159,76	817,32	1 046,29	900,00	13 205,69	2 805,31
1 200,00	Aides aux scolarisés et animation jeunesse	114,80	252,80	163,00	129,21	439,11	200,00	0,00		300,00	0,00	0,00	0,00	1 408,94	1 200,00
5 200,00	Soutiens énergétiques pour l'habitat (meuble électroménager)	250,00	411,50	508,99	225,00	138,04	710,00	202,00		490,29	348,00	0,00	620,00	3 903,82	1 396,18
2 000,00	Prés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAF / Permis de conduire	0,00	400,00	0,00	550,00	300,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	200,00	1 250,00	250,00
28 600,00		1 569,65	1 764,30	2 342,01	2 499,21	2 196,53	2 697,58	2 541,50	0,00	1 950,05	1 165,32	1 246,29	1 720,00	21 608,65	6 991,35
Mars de commission		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	
	Nombre de loyers	23	21	17	16	18	7	20	15	19	27	21	30	214	
	Cheques municipaux	675,00	610,00	480,00	300,00	430,00	110,00	530,00	465,00	520,00	480,00	365,00	0,00	4 965,00	
	Cheques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Carte transport urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,90	0,00	9,90	
28 600,00		675,00	610,00	480,00	300,00	430,00	110,00	530,00	465,00	520,00	480,00	374,90	0,00	4 974,90	
													MONTANT TOTAL ACCORDÉ :	29 578,55 €	
													MONTANT TOTAL RESTANT :	2 921,65 €	
Proportion des aides accordées		44,4%	50,0%	59,0%	51,9%	52,0%	36,0%	34,0%	0,0%	42,0%	37,0%	37,0%	112,0%	662,49 €	





5. Points d'Information

Distribution des colis de Noël 2025

Durant le mois de décembre, plus de 600 colis ont été distribués par les élus aux personnes âgées de 74 ans et plus, qui en avaient fait la demande. Ces personnes avaient le choix entre le colis de Noël ou le repas des aînés. Néanmoins, le CCAS a constaté que bon nombre d'entre elles ont eu du mal à transmettre leurs réponses (retard, oubli, confusion entre repas/colis...), ce qui a entraîné des rappels conséquents par courriers ou appels téléphoniques.

Ce point est abordé car de nombreuses personnes âgées n'ont pas exprimé leur réponse en renvoyant ou en déposant le coupon-réponse, pour des raisons multiples (oubli, confusion colis-repas, retard...).

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration proposent de distribuer systématiquement à toutes les personnes âgées de 74 ans et plus qui n'auront pas choisi le repas, afin que ces personnes reçoivent leur colis à leur domicile ou au CCAS.

Vœux dans les maisons de retraite vendredi 9 janvier 2026

Monsieur le Maire, accompagné de M. Chandenier adjoint aux Solidarités, s'est rendu le 9 janvier dans les établissements pour personnes âgées (EHPAD et résidence autonomie) afin d'adresser ses vœux aux résidents, à leurs familles ainsi qu'aux équipes soignantes. À cette occasion, un petit cadeau et un ballotin de chocolats ont été remis aux résidents. Ces visites sont des moments forts de convivialité et d'échange, qui permettent de renforcer les liens entre la collectivité et les personnes âgées.

6. Questions diverses

Mme CHAMPIGNY souhaite faire le point sur la situation de la Boutique du Cœur, notamment sur le fonctionnement de l'épicerie solidaire.

Monsieur le Président informe que Mme HAYES présidente de l'association « La Boutique du Cœur » a fait part, par courrier en date du 26/01/2026 adressé à Monsieur le Maire, de son souhait de démissionner.

Dans ce courrier, Mme Hayes précise qu'en raison de sa démission, plusieurs modalités de fonctionnement seront appliquées à partir du 1^{er} février, notamment :

- Pas de réception de la Banque Alimentaire
- Aucun achat de produits alimentaires
- Ventes sur les stocks existants
- Les ventes se feront à hauteur de 50% des droits accordés par les assistantes sociales (...)

Les membres du Conseil d'Administration s'insurgent d'une décision de réduction à 50% des droits accordés qui pénalisent les bénéficiaires de l'épicerie solidaire, dans une période difficile pour les personnes et les familles qui vivent la précarité.

Monsieur le Président ajoute que ce projet ne s'inscrit pas dans la vocation sociale de l'association. Il ne peut être soutenu par la Ville et le CCAS car il est contraire aux valeurs portées par la commune et le CCAS.

A l'issue des échanges, il est précisé qu'une assemblée générale de l'association « La Boutique du Cœur » est prévue vendredi 30 janvier à 17h30 salle Godefroy. Mme Monmarché-Voisine conseillère départementale, M. Chandenier Vice-président du CCAS, Mme Carine Bouleau cheffe de service Action sociale du Département (Chambray, Saint-Avertin) et Mme Gauthier assistante sociale, invités, participeront à cette assemblée générale.

Monsieur le Président souligne l'importance de l'épicerie solidaire qui constitue un outil précieux au service de la population. L'association doit conserver sa vocation sociale. Elle doit pouvoir évoluer notamment dans son fonctionnement. Plusieurs pistes peuvent être explorées : une présidence collégiale, une aide technique et administrative via l'emploi d'un salarié (financement Cap Asso de la Région Centre), un service civique...

Le Conseil d'Administration du CCAS est là pour accompagner et aider les bénévoles de l'épicerie solidaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MERCREDI 28 JANVIER 2026

NOM	PRENOM	Absent ayant donné pouvoir à	Présent (e) signature
M. GATARD	CHRISTIAN		
M. CHANDENIER	JACQUES	Pouvoir M. GATARD	
M BOUTET	KEVIN	Pouvoir MME BEVERINA	
MME MONMARCHÉ-VOISINE	AGNES		
M RUSSEAU	GUY		
MME BEIGNEUX	CELINE		
M CHOUTEAU	CHRISTIAN		
M BESNIER	WILLIAM		
MME CHAMPIGNY	MARIE-MARTINE		
Mme LABRANDE	NICOLE		
MME MARTIN	MARTINE		
MME BRU	FRANCOISE	Pouvoir MME LABRANDE	
MME GONTHIER	DANIELE		
MME ARAB	FATIMA		
MME LAUNAY	MICHELE		
MME GATIEN	JOCELYNE		
MME BEVERINA	EMILIE		

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026 N° 2026 0

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

DATE DE CONVOCATION

Le 19 JANVIER 2026

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 12

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le 28 janvier à 18 h

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :

M. GATARD, MME MONMARCHÉ-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME GONTHIER, MME LAUNAY et MME BEVERINA.

Étaient absents et excusés avant donné pouvoir :

M. CHANDENIER à M. GATARD
M. BOUTET à MME BEVERINA
MME BRU à MME LABRANDE

Absentes et excusées :

MME GATIEN
MME ARAB

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de débattre des orientations budgétaires 2026 au vu des documents remis à chaque membre (cf. dossier annexé).

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE A L'UNANIMITE de l'exposé des éléments présentés qui seront discutés et amendés lors d'un prochain Conseil d'Administration relatif au vote du budget 2026.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- au service municipal concerné : Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme :

Le Président,



Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

S'LO

Rapport d'orientations budgétaires

CCAS 2026



Préambule



Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape clé dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales.

Voici quelques points clés :

- **Contexte légal** : La loi 92-125 du 6 février 1992 impose cette étape pour les régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs (EPA) et leurs groupements.
- **Objectif** : Informer les membres du Conseil d'Administration sur les équilibres budgétaires de l'établissement public avant le vote du budget.
- **Délai** : Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- **Nature** : Il s'agit d'une délibération non décisionnelle, portant sur les orientations budgétaires de l'exercice.
- **Le ROB** permet d'assurer la transparence et la compréhension des enjeux financiers avant l'adoption du budget.

Un contexte économique tendu

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

S'LOA

- **Une croissance faible mais positive** : l'activité devrait progresser autour de 0,9 % selon la Commission européenne.
- **Une inflation maîtrisée** : elle remonterait légèrement autour de 1,3 % restant bien en dessous des niveaux observés en 2022–2023.
- **Un déficit public encore élevé** : il resterait proche de 4,9 % du PIB.
- **Une dette publique en hausse** : elle continuerait de progresser, se rapprochant de 120 % du PIB d'ici 2027.
- **Un contexte politique et économique incertain** : la croissance est freinée par un climat politique tendu et un budget suspendu au vote parlementaire.
- **Des ménages exposés à des difficultés sociales croissantes** (hausse des coûts de l'énergie, des charges locatives, des denrées de consommation courante, crise du logement...).

Rappel des compétences du CCAS

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

SLO

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en **8 points** :

- 1. Établissement Public Administratif (EPA)** : Le CCAS est obligatoire dans chaque commune.
- 2. Personne Morale de Droit Public** : il a une compétence spécialisée au niveau communal.
- 3. Autonomie financière** : Le CCAS possède son propre budget, peut accepter des dons et legs, et a un patrimoine propre.
- 4. Capacité Juridique** : Il peut ester en justice, prendre des actes administratifs et conclure des contrats.
- 5. Règles comptables** : Les règles applicables aux communes s'appliquent également au CCAS.
- 6. Personnel** : il est composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale ou de contractuels.
- 7. Cadre Réglementaire** : Le fonctionnement et les compétences sont codifiés dans le Code de l'action sociale et des familles.
- 8. Missions** : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien avec les institutions publiques et privées ».

Ces éléments illustrent bien l'importance et les responsabilités du CCAS dans la gestion locale et l'aide sociale.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

S'LOA

Le CCAS en actions

Aides sociales, financières et alimentaires
CCAS, épicerie solidaire, vestiaire

Demande de logements sociaux
(informations, enregistrement et accompagnement)

Hébergement et logement d'urgence
Plan grand froid, domiciliation, hébergement temporaire (115), nuitées d'hôtel

Activités partenariales
- Siel Bleu (Prévention des chutes)
- La Boutique du Coeur (épicerie et vestiaire)
- La boutique pour tous 37
- Cultures du Coeur

Activités régulières
Ateliers Parentalité,
Personnes âgées
(sorties, séjours, ateliers)

Prévention pour les publics fragilisés

Accueil

Accueillir, comprendre et orienter
vers les bons interlocuteurs

Veille sociale

Un observatoire des besoins sociaux

Échanges

Un travail transversal entre personnels du territoire

Permanences

Conseil Départemental
(assistantes sociales, CESF, conseillère autonomie)
Mission locale
EMLA
(accompagnement psy)

Services

Ateliers savoirs de base (lire, écrire, parler)
Ateliers multimedia (EPN, AMIC)

Espaces de concertation
Commission d'accessibilité
Commission logement

Accès aux droits et dispositifs adaptés pour les publics
(informations, orientations et accompagnement)

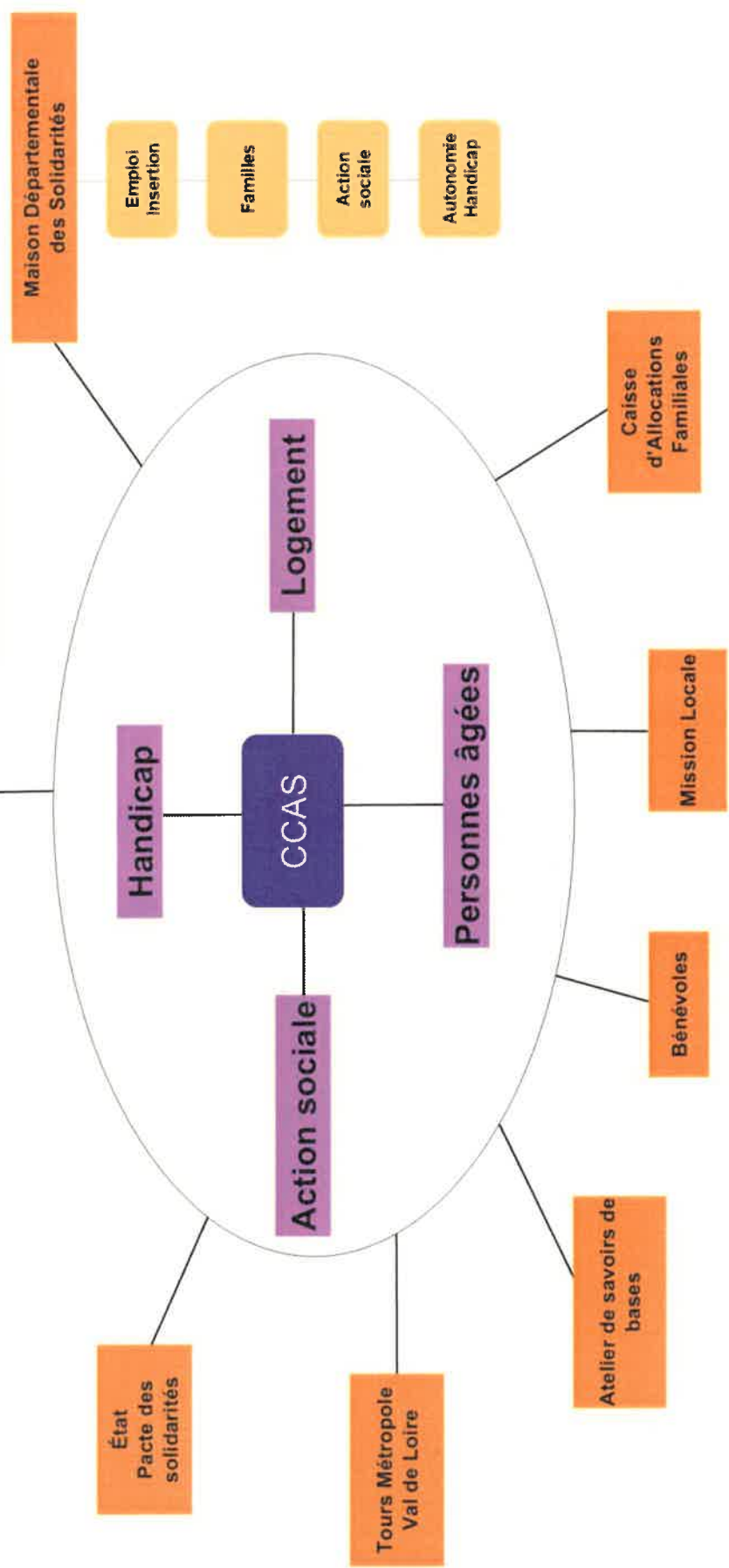
Accompagnement de projets collectifs
Soutien aux initiatives des habitants
Appui à la vie associative
(Resto bio pour tous)

Accès aux activités culturelles et sportives

L'environnement social du CCAS

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
 Reçu en préfecture le 04/02/2026
 Publié le 04/02/2026
 ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

- La Boutique du Coeur (épicerie)
- Secours catholique
- La Boutique pour tous 37
- Siel bleu (prévention des chutes)
- AMIC (ateliers numériques)



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

S'LOA

Les orientations budgétaires 2026

La section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 442 434,68€ (soit une hausse de 3,00 % par rapport au BP 2025). Les dépenses réelles du CCAS sont estimées à 451 942, 00 € (soit une hausse de 3,24 % par rapport au BP 2025).

RECETTES	CFU 2024	2025		% BP 2026/ BP 2025	
		Budget Primitif	Décision modificative estimé		
013 Atténuation de charges	6 040,71	2 000,00	4 750,00	2 000,00	0,00%
70 Produit des services	9 367,60	9 100,00		9 000,00	-1,10%
74 Dotations, Subventions et participations	403 048,07	413 600,00		429 930,00	3,80%
75 Autres produits de gestion courante	2 781,62	1 700,00		4 785,71	0,00%
77 Produits exceptionnels	3 215,00	400,00		145,00	0,00%
Total des recettes réelles	424 453,00	426 800,00	4 750,00	442 434,68	3,66%
042 Opérations ordre transfert entre sections	4 500,00	5 723,00		6 178,00	7,95%
002 Résultat de fonctionnement reporté	44 629,93	22 706,13		23 329,32	2,74%
Total des recettes de fonctionnement	473 582,93	455 229,13	4 750,00	471 942,00	3,67%

DEPENSES	CFU 2024	Année 2025		% BP 2026/BP 2025	
		Budget Primitif	Décision modificative estimé		
011 Charges à caractère général	90 710,71	91 576,13	-900,00	89 857,09	-2,70%
012 Frais de personnel et assimilés	307 419,51	311 027,00	2 400,00	311 008,56	5,08%
65 Autres charges de gestion courante	39 776,45	35 153,00	3 250,00	35 752,67	2,41%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00	0,00%
Total des dépenses réelles	437 906,67	437 756,13	4 750,00	451 942,00	3,24%
68 Dotations aux amortissements	12 970,13	17 473,00		20 000,00	14,46%
Total des dépenses de fonctionnement	450 876,80	455 229,13	4 750,00	471 942,00	3,67%

Les recettes réelles regroupent uniquement les produits des services et les subventions.
Les dépenses réelles comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel et les aides financières.
Conseil d'Administration 28/01/2026

Les recettes réelles de fonctionnement

ARTICLES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2024	ANNEE 2025			PROPOSITIONS BP 2026	% BP 2026/BP 2025
			BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	estime		
013	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
6419/6459	Remboursement rémunération personnel	6 040,71	2 000,00	4 750,00	11 148,80	2 000,00	0,00%
	TOTAL CHAPITRE 013	6 040,71	2 000,00	4 750,00	11 148,80	2 000,00	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES						
70388	Autres redevances	9 367,60	9 100,00		8 982,00	9 000,00	-1,10%
	TOTAL CHAPITRE 70	9 367,60	9 100,00		8 982,00	9 000,00	-1,10%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS						
7473	Participation Département	600,00	600,00		500,00	500,00	-16,67%
74748	Subventions et participations commune	376 353,07	394 000,00		394 000,00	399 404,68	1,37%
74758	Groupement de collectivités	10 043,00	0,00		10 043,00	10 043,00	#DIV/0!
7478	Participation des autres organismes	16 052,00	19 000,00		19 387,00	19 387,00	2,04%
	TOTAL CHAPITRE 74	403 048,07	413 600,00		423 930,00	429 334,68	3,80%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
756	Libéralités reçues (dons) (ex 7713)	1 065,00	1 200,00		1 330,00	1 200,00	0,00%
75883	Excédents sur opérations de gestion				0,10		
7588	Autres	1 717,06	500,00		3 455,61	500,00	
75	TOTAL CHAPITRE 75	2 782,06	1 700,00		4 785,71	1 700,00	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
775	Cession	0,00	0,00		0,00	0,00	
773	Mandats annulés sur services antérieurs	3 215,00	400,00		145,00	400,00	0,00%
	TOTAL CHAPITRE 77	3 215,00	400,00	0,00	145,00	400,00	0,00%

Analyse des recettes de fonctionnement



Chapitre 70 – Vente de produits, prestations de service : recettes attendues de **9 000 €**.
(bourse aux jouets, navette, sorties personnes âgées, tombola...).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

- Le Fonds d'Animation Locale du Conseil départemental est attendu à hauteur de **500 €**.
- La subvention de la CAF pour le poste parentalité est estimée à hauteur de **19 387 €**.
- Le Pacte des Solidarités (Etat) est reconduit pour un montant de **10 043€** en faveur de la parentalité.
- La subvention d'équilibre de la commune est estimée à **399 404,68 €**.

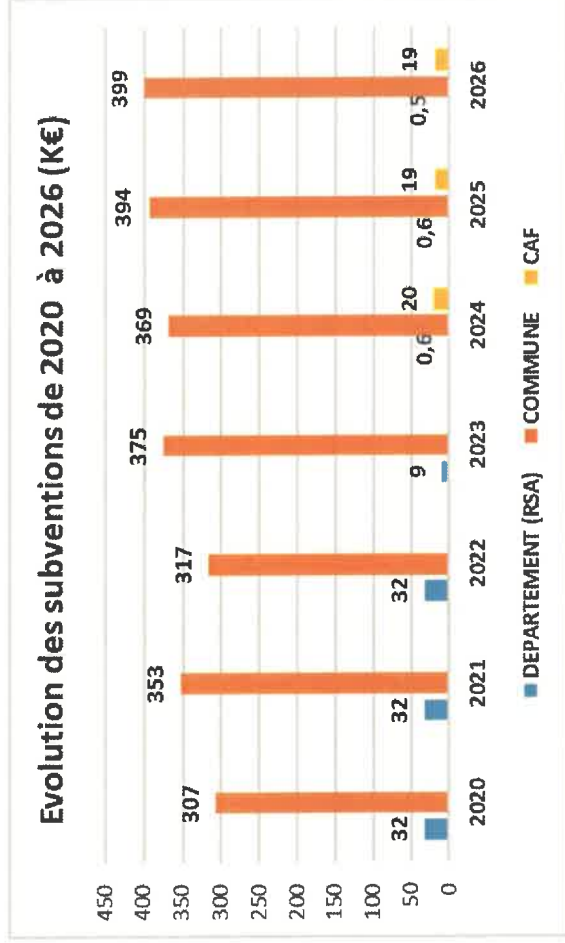
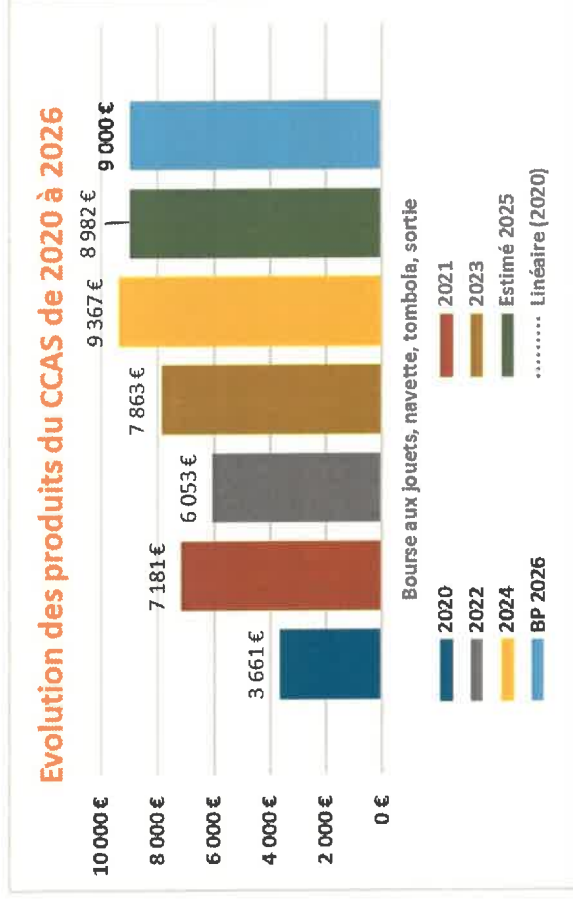
Evolution des recettes réelles de for

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement

S'LO

ARTICLES	Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	Année 2025		Propositions BP 2026	Ecart BP2026 /BP2026
			Budget Primitif	Décision modificative		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
60	Achats et variations de stocks	16 434,80	21 032,13		15 686,56	-13,94%
61	Services extérieurs	8 758,53	10 594,00		12 875,32	28,85%
62	Autres services extérieurs	65 327,22	59 750,00		61 246,81	-4,18%
63	Impôts et taxes	190,16	200,00		48,40	-50,00%
	TOTAL CHAPITRE 011	90 710,71	91 576,13	-900,00	89 857,09	-2,70%
012	FRAIS DE PERSONNEL ET ASSIMILES			2 400,00		
6215	Personnel affecté par la collect de rattachement	45 018,79	46 547,00		47 461,84	4,84%
633	Versements et cotisations		4 022,00		3 378,59	
641	Rémunérations	181 838,37	182 173,00		177 569,55	-0,84%
645	Charges	75 457,03	76 709,00		80 035,56	16,91%
647/648	Autres charges sociales diverses		1 576,00		2 563,02	
	TOTAL CHAPITRE 012	307 419,51	311 027,00	2 400,00	311 008,56	5,08%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		35 153,00	3 250,00	35 752,67	2,41%
	TOTAL CHAPITRE 65	39 776,45	35 153,00	3 250,00	35 752,67	2,41%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		0,00	
	TOTAL CHAPITRE 67	0,00	0,00		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	437 906,67	437 756,13	4 750,00	436 618,32	3,24%

Analyse des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
S'LOA

CHAPITRE 012 – CHARGES DU PERSONNEL : + 5,08%/ BP 2025

Titulaires :

- GVT annuel (Glissement Vieillesse Technicité)
- Augmentation taux de charge CNRACL de 3 %
- Augmentation conséquente du taux des assurances statutaires

Non titulaires

- Poste Référent Parentalité sur un grade B filière Animation en année pleine
- Remplacement du chauffeur de la navette (6 semaines /an)

Analyse des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE



Chapitre 011 - charges de gestion générale : - 2,70% / BP 2025

- Fourniture de 600 colis aux personnes âgées de 74 ans et plus (nées en 1952)
- Proposition d'un repas sur deux jours pour 500 personnes
- Sortie pour 140 personnes âgées sur deux jours à Orléans : visites guidées cathédrale, centre ancien, balade commentée sur la Loire, déjeuner sur place et prise en charge du transport en bus
- Séjour ANCV du 21 au 25 septembre pour un groupe de 45 personnes âgées, avec prise en charge du transport par le CCAS
- Augmentation des cotisations d'assurance (biens, véhicule, protection fonctionnelle et responsabilité civile)
- Abonnement wifi et veille RGPD par l'infogérance Gip Recia et prise en charge d'un groupe électrogène pour alimentation électrique de salle Fillou (repas des aînés)
- Animations et ateliers parentalité

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : +2,41%/BP 2025

- Aides facultatives du CCAS (prises en charge loyer, énergie, secours alimentaires, équipement)

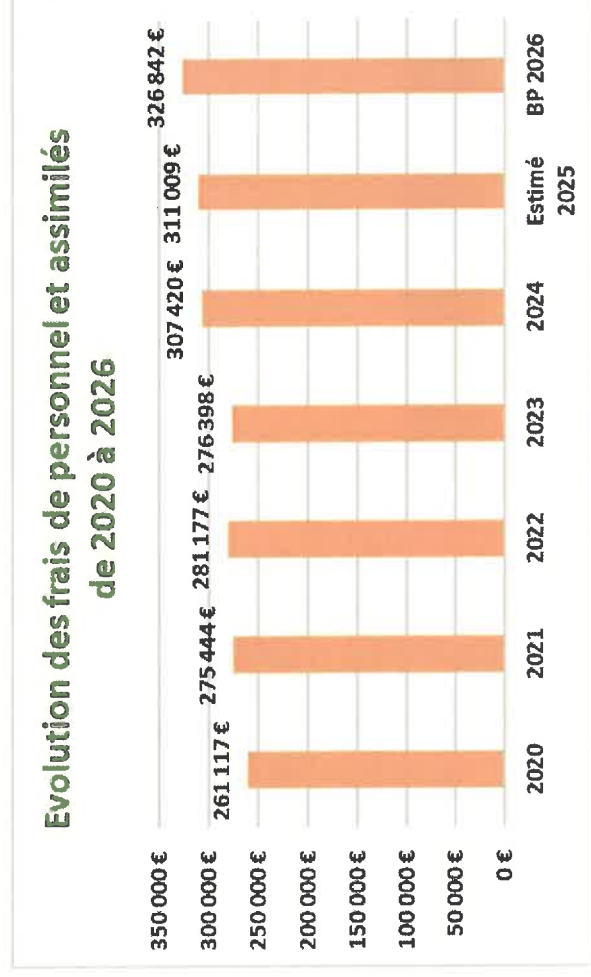
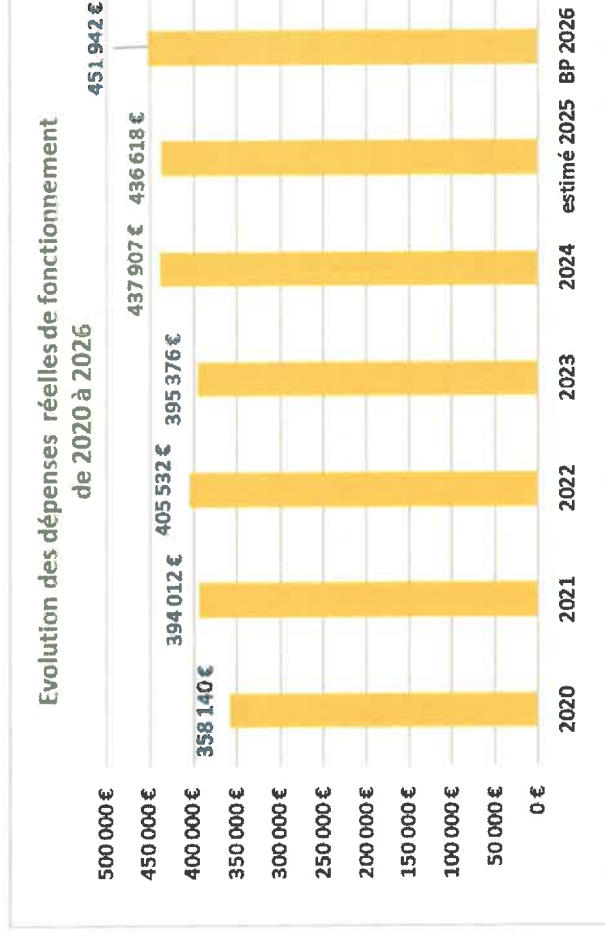
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE



La section d'investissement

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE



Recettes d'investissement		CA 2024	BP 2025	Estimation 2025	BP 2026
001	Excédent d'investissement reporté		31 722,11		23 242,03
10222	FCTVA	531,63	130,00	135,75	3 000,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Groupements de collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	6 116,00	0,00	4 551,00	0,00
2748	Prêts sociaux	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
040	Amortissements	12 970,13	17 473,00	17 473,00	20 000,00
	TOTAL	19 617,76	51 325,11	22 159,75	48 242,03
Dépenses d'investissement		Estimation 2024	BP 2025	Estimation 2025	BP 2026
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagements	18 112,25	40 106,20	23 815,93	5 000,00
21828	Matériel de transport	5 537,99	0,00	0,00	0,00
21838	Achat matériel informatique	0,00	500,00	0,00	0,00
21848	Mobilier	2 298,64	1 495,91	722,91	1 000,00
2185	Matériel de téléphonie	5 024,88	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations	780,00	0,00	377,99	34 064,03
27448	Prêts sociaux	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
040		4 500,00	5 723,00	5 723,00	6 178,00
	TOTAL GENERAL	36 253,76	51 325,11	30 639,83	48 242,03

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

S'LOA

Recettes réelles attendues en 2026

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) : 3 000,00 € (récupérable sur les dépenses d'investissement de 2024)
- Remboursement des prêts sociaux : 2 000, 00 €
- Recettes d'amortissement : 20 000, 00 €

Dépenses réelles prévues en 2026

- Acquisition de meubles de rangement et de tables pour l'Espace de parents
- Équipement de cuisine du local « resto bio pour tous »
- Acquisition d'un meuble de rangement pour la salle de réunion du CCAS
- Prêts sociaux : 2 prêts sociaux

Projets 2026

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE



Thèmes	
Isolement social	<ul style="list-style-type: none">- Poursuite du travail engagé à partir du questionnaire : nouvelle diffusion, diagnostic, groupe de travail et préconisations- Ouverture de la cantine de quartier « Resto bio pour tous »- Suivi des projets des logements inclusifs « Carré Vert » (écoquartier) et rue des Roses (Centre bourg)
Parentalité	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir et répondre aux attentes exprimées par les parents- Créer des parcours en co-construction avec les parents et les professionnels- Gérer et développer le réseau des partenaires
Lutte contre les violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none">- Formation de la référente du Protocole et des agents municipaux- Actions de sensibilisation et d'information du public (événements, plaquette d'information...)
Handicap	<ul style="list-style-type: none">- Suivi du projet d'habitat inclusif lot G1 « Carré Vert » (Adapei/Touraine Logement)- Participation à la Commission Communale d'Accessibilité
Investissement	<ul style="list-style-type: none">- Acquisition de meubles de rangement et de tables pour l'espace de parents- Acquisition d'un meuble de rangement pour la salle de réunion du CCAS- Equipement de cuisine pour le local « Resto bio pour tous »

ANNEXE : présentation de la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

S'LO

(Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 – article 107, il est ici présenté la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs du C.C.A.S)

•1. Evolution de la Masse salariale :

Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	estimé 2025	BP 2026
Chapitre 012	261 117 €	275 444 €	281 777 €	276 398 €	307 420 €	311 008 €	326 842 €
dont rémunérations	153 760 €	161 426 €	173 529 €	160 496 €	181 838 €	177 560 €	180 648 €
dont charges	65 400 €	70 309 €	65 125 €	71 172 €	75 457 €	80 036 €	89 682 €

Il convient également d'ajouter les cotisations (CNFPT, Centre de gestion, FNAL, assurance du personnel, CNAS, Médecine du Travail...) qui sont également à prendre en compte dans ce chapitre 12.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

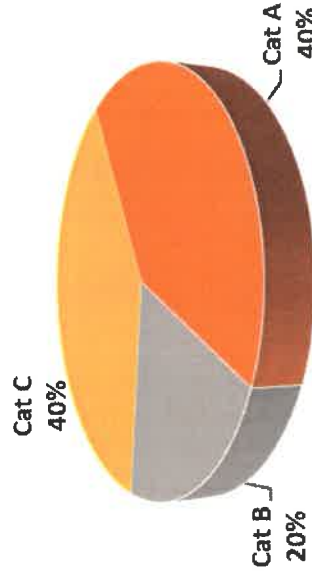


2. ETP réel Titulaire par catégorie/filière/cadre d'emploi

Au 31/12/2025 - ETP réel Titulaire par catégorie / filière / cadre d'emploi

	Hommes	Femmes	Total	% Homme	% Femme	
Catégorie A	Filière sociale : Assistante socio-éducative	0,00	0,80	0,80	0%	80%
	Filière administrative : Attaché	1,00	0,00	1,00	100%	0%
	Total	1,00	0,80	1,80	100%	80%
Catégorie B	Filière administrative : Rédacteur	0,00	1,00	1,00	0%	100%
	Total	0,00	1,00	1,00	0%	100%
Catégorie C	Filière administrative : Adjoint administratif 1ère classe	0,00	0,80	0,80	0%	80%
	Filière technique : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	100%	100%
	Total	1,00	0,80	1,80	56%	44%
Total	2,00	2,60	4,60	43%	57%	

ETP réel Titulaires par catégorie - 31/12/2025



2. ETP réel Titulaire et Contractuel par catégorie/filière/cadre d'emplois

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

Titulaires	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A			
Filière sociale : assistante socio-éducative	0,00	0,80	0,80
Filière administrative : Attaché	1,00	0,00	1,00
Total	1,00	0,80	1,80
Catégorie B			
Filière administrative : Rédacteur	0,00	1,00	1,00
Total	0,00	1,00	1,00
Catégorie C			
Filière administrative : Adjoint administratif 1ère classe	0,00	0,80	0,80
Filière technique : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00
Total	1,00	0,80	1,80
Contractuel			
Catégorie B			
Filière animation : Animateur	0,00	1,00	1,00
Total	0,00	1,00	1,00

Tableau des effectifs et équivalents temps plein (ETP) de 2020 à 2025

	au 31/12/2020		au 31/12/2021		au 31/12/2022		au 31/12/2023		au 31/12/2024		au 31/12/2025	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Titulaires	6,00	4,90	7,00	6,30	5,00	4,60	5,00	4,60	5,00	4,60	5,00	4,60
Non titulaires	1,00	0,40	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Total	7,00	5,30	7,00	6,30	6,00	5,60	6,00	5,60	6,00	5,60	6,00	5,60

2. Effectif par temps de travail au 31/12/2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

S'LO

ID : 037-263700726-20260128-2026011-DE

Effectifs par temps de travail au 31/12/2025

	Temps plein	Temps partiel		Total
		< 80 %	80%	
Hommes	2	0	0	2
Femmes	2	0	2	4
Total	4	0	2	6

Temps de travail - 31/12/2025

